

**Arrêté n° 2024-490 portant modification de la composition de la
Commission Paritaire d'Etablissement (CPE)**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE GRENOBLE ALPES,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 953-6 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités ;

Vu le décret n° 99-272 du 6 avril 1999 relatif aux commissions paritaires d'établissement des établissements publics d'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2023-1034 du 8 novembre 2023 pérennisant les statuts de l'Université Grenoble Alpes et approbation de ses statuts ;

Vu l'arrêté n° 2020-041 du 23 janvier 2020 portant création de la Commission Paritaire d'Etablissement (CPE) ;

Vu l'arrêté du 9 mars 2022 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté n° 2022-056 du 19 mai 2022 transcrivant les effectifs et déterminant la proportion hommes/femmes pour l'élection des représentants du personnel à la Commission Paritaire d'Etablissement (CPE) ;

Vu la circulaire ministérielle du 11 août 2022 relative aux élections professionnelles de décembre 2022 ;

Vu l'arrêté n° 2022-104 du 27 septembre 2022 relatif à l'élection des représentants du personnel à la Commission Paritaire d'Etablissement (CPE) ;

Vu les résultats du scrutin électoral organisé du jeudi 1^{er} décembre 2022 au jeudi 8 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté n° 2022-126 portant composition de la Commission Paritaire d'Etablissement (CPE) ;

Vu l'arrêté n° 2023-009 du 14 décembre 2022 portant modification de la composition de la Commission Paritaire d'Etablissement (CPE) ;

Vu l'arrêté n° 2023-044 du 30 mars 2023 portant modification de la composition de la Commission Paritaire d'Etablissement (CPE) ;

Vu l'arrêté n° 2023-052 du 1^{er} juin 2023 portant modification de la composition de la Commission Paritaire d'Etablissement (CPE).

Vu l'arrêté n° 2023-091 du 5 décembre 2023 portant modification de la composition de la Commission Paritaire d'Etablissement (CPE) ;

Vu le départ (détachement sortant) de Claudia Mazzilli le 1^{er} décembre 2023 ;

Vu l'arrêté n° 2024-026 du 1^{er} février 2024 portant modification de la composition de la Commission Paritaire d'Etablissement (CPE) ;

Vu l'arrêté n° 2024-075 du 12 février 2024 portant modification de la composition de la Commission Paritaire d'Etablissement (CPE) ;

Vu l'arrêté n° 2024-250 du 11 avril 2024 portant modification de la composition de la Commission Paritaire d'Etablissement (CPE) ;

Vu le départ de Christel Puginier ;

Vu le départ de Sabine Francony ;

ARRETE

Article 1 : Représentants du personnel

Les représentants du personnel à la commission paritaire d'établissement de l'Université Grenoble Alpes sont :

Groupe I : corps d'ingénieurs et de personnels techniques et administratifs de recherche et de formation, corps des personnels de laboratoire, corps des personnels ouvriers, corps des personnels de service, corps des personnels sociaux et corps des personnels de santé

Catégorie A		
Titulaires	Suppléants	Organisations syndicales
CHALON Nathalie	LERAT Hervé	SNPTES Unsa
LACROIX Jean-Luc	ESTORGES Elise	FSU-SNASUB, SNEP, SNESUP
BRASSEUR Sandrine	FLURY Sébastien	CGT UNIVERSITE DE GRENOBLE

Catégorie B		
Titulaires	Suppléants	Organisations syndicales
CRUZ Hélène	CHATEL Murielle	FSU-SNASUB, SNEP, SNESUP
FIBRANE Ahmed	HOUAMA Souad	CGT UNIVERSITE DE GRENOBLE
DAKIR Malika	ZOUAOUI Zilora	SNPTES Unsa

Catégorie C		
Titulaires	Suppléants	Organisations syndicales
MANSOURI HOURIA	LAPORTE Jeremy	CGT UNIVERSITE DE GRENOBLE
LARTIZIEN Carole	AMOR Yacine	CGT UNIVERSITE DE GRENOBLE
PERNOT Chantal	VALLET Monique	SNPTES Unsa

Groupe II : corps de l'administration scolaire et universitaire, corps des agents administratifs des services déconcentrés et corps des adjoints administratifs des services déconcentrés

Catégorie A		
Titulaires	Suppléants	Organisations syndicales
IPERT Frédéric	JOYEUX-BOUILLON Anne	SGEN-CFDT
COEFFIER Sophie	TERREIN Eve	SGEN-CFDT

Catégorie B		
Titulaires	Suppléants	Organisations syndicales
MATTMANN Patricia	SCHIMICCI Laurence	FSU-SNASUB, SNEP, SNESUP
RIFFARD Coline	CANAVESIO Sylvie	FSU-SNASUB, SNEP, SNESUP

Catégorie C		
Titulaires	Suppléants	Organisations syndicales
MANDON Nina	HAVA Suzanne	FSU-SNASUB, SNEP, SNESUP
LOPES ALVES Georgette	BESSION Béatrice	CGT UNIVERSITE DE GRENOBLE

Groupe III : corps des personnels des bibliothèques, corps des personnels de documentation et corps des personnels de magasinage

Catégorie A		
Titulaires	Suppléants	Organisations syndicales
CORMERAIS-VERNAY Nadine	BERGIA Magali	FSU-SNASUB, SNEP, SNESUP
PERRILLAT Laurent	BOUTIGNY Estelle	FSU-SNASUB, SNEP, SNESUP

Catégorie B		
Titulaires	Suppléants	Organisations syndicales
DUCROUX Céline	FERNANDEZ Julie	FSU-SNASUB, SNEP, SNESUP
DUMARCHEZ Myriam	En cours de désignation	FSU-SNASUB, SNEP, SNESUP

Catégorie C		
Titulaires	Suppléants	Organisations syndicales
LEDARD Typhaine	PIERRY-CHACHA Katia	FSU-SNASUB, SNEP, SNESUP
RACKI Valérie	BOUKOU Ali	FSU-SNASUB, SNEP, SNESUP

Article 2 : Représentants de l'établissement

Les représentants des établissements à la commission paritaire d'établissement de l'Université Grenoble Alpes sont :

Titulaires (21) :

- LAKHNECH Yassine, Président de l'Université Grenoble Alpes ou sa représentante, VERDIER Christine
- PARET Jérôme
- KADA Carole
- SABY Frédéric
- ROCHE Florence
- VAN DER HEJDE Caroline
- JULIEN Éric
- COUSTON Jérôme
- REVOL Christine
- PRETET Jérémie
- VALLENARI Maud
- LEROUX Adeline
- CISSE Rokia
- GRICHINE Alexei
- MARTIN-MERCIER Sylvie
- DEBANNE Céline
- DELFAU Vanessa
- ENDERLE Gaëtan
- BERRUT Catherine
- CELANT Antoine
- SABY Marie-Madeleine

Suppléants (21) :

- JUPILE Bruno
- MOUILLET David
- ALLIROL Béatrice

- CHION-BALINI Léa
- GONINET Audrey
- ZAMPAOLO Christine
- MEVEL François-Xavier
- NGUYEN Delphine
- LE BORGNE DE BOISRIOU Sophie
- HEMART Isabelle
- CONSTANTIN Delphine
- HAUDECOEUR Romain
- LACOT Éric
- BENOIT Henri
- BARRIERE Florian
- LAFON Benoît
- MILET Anne
- MARKAKI LOTHE Vasiliki
- VENTRILLARD Irène
- DOAN Mai-Lihn
- CHAGNON Gregory

Article 3 : Durée du mandat

Les membres de la commission paritaire d'établissement de l'Université Grenoble Alpes siègent pour une durée de quatre ans à compter du 9 décembre 2022.

Article 4 : Publicité

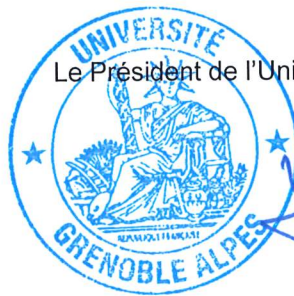
Le présent arrêté est soumis à publicité au sein de l'établissement. Il est également transmis au Recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, Recteur de l'académie de Lyon, Chancelier des universités.

Article 5 : Exécution

Le Directeur Général des Services de l'Université Grenoble Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 19 juillet 2024

Le Président de l'Université Grenoble Alpes,



Yassine

Yassine LAKHNECH

Publié le : 22/07/2024

Transmis au Rectorat le : 22/07/2024